BSPL AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 116, route d'Espagne, Hélios V Bal 512, 31100 TOULOUSE
537 437 865 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt et un janvier,
A 10h,

La Société BSPL GROUP, Société civile au capital de 360 000 euros, ayant son siège social 20, rue Théron de Montaugé, 31230 TOULOUSE, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE, représentée par Monsieur Bertrand SERRANO, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société BSPL AUDIT,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 116, route d'Espagne, Hélios V Bal 512, 31100 TOULOUSE au 20, rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société BSPL GROUP, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 116, route d'Espagne, Hélios V Bal 512, 31100 TOULOUSE au 20, rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE à compter du 21 janvier 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 20, rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société BSPL GROUP

